

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**Séance du 18/07/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 15;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 08/07/2023 Date d'affichage : 08/07/2023

L'an deux mille vingt trois, le 18 juillet, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - N ANGENIEUX – S FAYOLLE – N CHARREL - C CIVEYRAC – P COLMACHE – Y COMUNELLO – P GOUY – C MOULIN – M RIVET – JJ STOECKLIN – S TEYSSONNEYRE

Ont donné pouvoir :

Absents :

a été nommé secrétaire.

Elu supplémenteaire : JL MASSON

4 - Droit de préemption C 2147, C2146, C2150

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 14 juin 2023 relative parcelles D 2147, C 2146, C2150 appartenant à la SCI MBMB au profit de Elodie GRANS et Rémi CHAPON
Considérant que l'acquisition de ces parcelles ne présente aucun intérêt pour la Commune,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renoncer à préempter sur les parcelles C 2147, C2146, C2150

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 18 juillet 2023

Yves COLOMB, Maire,

Patricia COLMACHE, Secrétaire

